

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

NOTICE POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE BOURSE REGIONALE D'ETUDES

La Région attribue des aides individuelles pour les élèves et étudiants en formations sanitaires et sociales. La transmission et le traitement des demandes se fait en **mode dématérialisé**.

UNE ADRESSE INTERNET

<http://boursesanitaireetsociale.grandest.fr/>

Retrouvez sur cette adresse les dates de dépôt des dossiers

Qui est concerné ?

■ Les élèves et étudiants inscrits en formations sanitaires et sociales dans un institut de formation agréé par la Région.

Quelles aides ?

■ Bourses sur critères sociaux

Où se renseigner ?

■ Règlements d'attribution et simulations disponibles sur
<http://boursesanitaireetsociale.grandest.fr/>

POUR TOUTES QUESTIONS

Mail : boursesanitaireetsociale@grandest.fr

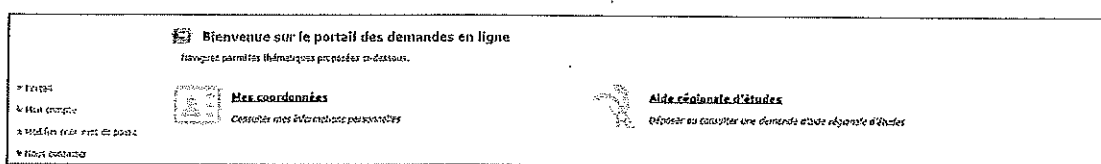
Tél : 03 87 54 32 01

Etape 2 : Je dépose ma demande en ligne

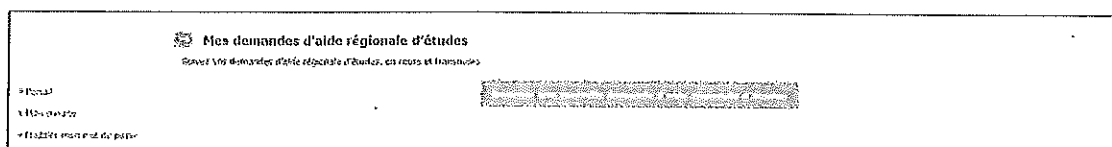
Pour cela, j'ai besoin :

- du code établissement fourni par mon institut de formation
- des pièces qui composent mon dossier en version numérisée (scannée) **de préférence au format .pdf** (des scanners sont mis à disposition par la Région dans les instituts de formation).

☀ Je clique sur le bouton « Mes demandes »



☀ Je peux déposer une nouvelle demande ou suivre l'état d'avancement d'une demande déjà saisie



☀ A chaque étape, je peux consulter le règlement régional d'attribution des bourses ainsi que les décrets et contacter les services de la région.

[Accueil](#) | [Dispositif d'Intervention Régionale](#) | [Décret du 27 août 2008](#) | [Décret du 3 mai 2005](#) | [Décret du 4 mai 2005](#) | [Nous contacter](#) | [FAQ](#) | [Mentions légales](#)

☀ Je renseigne les informations demandées

Etape 3 : Je suis l'avancement de ma demande

- ☀ En me connectant à mon espace personnel grâce à mon identifiant et à mon mot de passe, je peux suivre l'avancement de ma demande.
- ☀ Les services de la Région me contactent par mail, si des pièces complémentaires sont nécessaires pour instruire mon dossier.
- ☀ Si mon dossier est complet, après instruction, les services de la Région me transmettent par mail la pré-notification d'attribution ou de refus de l'aide demandée.
- ☀ Après validation de mon dossier par mon établissement de formation, celui-ci passe en commission d'attribution et les services de la Région me transmettent par mail la notification d'attribution ou de refus de l'aide demandée.
- ☀ Si je perçois une bourse, je peux suivre les paiements en me connectant à mon espace personnel grâce à mon identifiant et à mon mot de passe.
- ☀ Je peux contacter les services de la Région en utilisant le formulaire de contact.

